



A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 6 février 2020

**Résolution de M. Xavier Company du 13 juin 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts : « Mais où s'arrêtera donc Tamedia ? »**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 13 juin 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts « Mais où s'arrêtera donc Tamedia ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

*« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité avec le Canton mettent tout en œuvre pour convaincre Tamedia de conserver la diversité de la presse romande, ses employés et les versions papier de ses journaux ».*

**Réponse de la Municipalité**

La Municipalité a eu l'occasion à plusieurs reprises ces dernières années de faire part de ses craintes quant à la diversité de la presse romande et à l'avenir des employé-e-s des médias, notamment à l'entreprise Tamedia.

En mi-2018, dans un souci de défense de la pluralité de la presse et dans le prolongement de ses prises de position notamment en faveur de la redevance radio-TV et du maintien de l'emploi dans le secteur, la Municipalité a décidé d'augmenter son soutien à la presse par diverses actions, notamment celle d'un budget supplémentaire alloué pour des publicités dans les journaux, qui s'est monté à CHF 70'000.-.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a rendu public un plan d'actions de soutien à la presse, en mi-janvier 2020. L'éducation aux médias en constitue l'axe prioritaire par la création d'une plate-forme regroupant les titres vaudois et des abonnements à tarifs préférentiels pour les jeunes. Il est également proposé au Grand Conseil d'augmenter les dépenses publicitaires, de soutenir l'agence de presse nationale en finançant un poste de journaliste pour couvrir l'actualité vaudoise et de prendre en charge une partie des frais d'écologie des journalistes stagiaires.

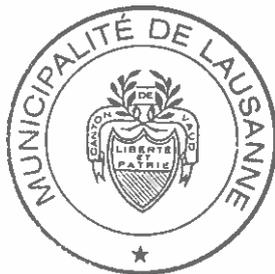
La Municipalité de Lausanne, bien que ne disposant pas d'outils permettant d'influencer directement la politique éditoriale d'un groupe privé, estime que le plan d'actions du Conseil d'Etat et ses propres mesures vont dans le sens d'un soutien à la pluralité de la presse.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité



Le vice-syndic  
David Payot



Le secrétaire  
Simon Affolter

